**RECENSEMENT MILITAIRE**

Le recensement concerne les jeunes ayant atteint l’âge de 16 ans.

Il est obligatoire et permet :

* L’inscription à la journée d’appel
* La préparation aux modalités d’inscription sur les listes électorales lorsqu’ils atteindront leur majorité

Il est indispensable :

Pour se présenter à tous les examens scolaires et/ou au  code de la route, permis de conduire etc…

L’intéressé doit se présenter en mairie avec :

* la notice individuelle remplie (notice qui lui aura été remise préalablement)
* une pièce d’identité en cours de validité
* le livret de famille
* un justificatif de domicile de mois de 3 mois

1ère période de recensement   
**Présentation en mairie en Janvier Février Mars***des jeunes nés en Octobre, Novembre, Décembre, Janvier, Février, Mars*

2ème période de recensement   
**présentation en mairie Avril Mai Juin**  
*des jeunes nés en Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Juin*

3ème période de recensement   
**présentation en mairie Juillet, Août Septembre**  
*des jeunes nés en Avril, Mai, Juin, Juillet, Août, Septembre*

4ème période de recensement   
**présentation en mairie Octobre, Novembre, Décembre***des jeunes nés en Juillet, Août, Septembre, Octobre, Novembre, Décembre*